

La solidarité en action

PROJET DE PLATEFORME DE SERVICES MÉDICO-SOCIALE PEP 01

2020-2024

- Une plateforme de prestations médico-sociales coordonnées
- Des sites répondant aux besoins sur les territoires.



GLOSSAIRE

ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Social et des Familles

CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CNSA : Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie

CODIR-CODIRA : COmité de Direction/Associatif

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPP : Coordinateur de Projet de Parcours

CSE : Comité Social et Economique

CVS : Conseil de Vie Sociale

DACQ : Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

DIJEC : Dispositif d'Inclusion Jeunes Emploi Compétences

DINAMO : Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement en Milieu Ouvert

DINASOL : Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement SOLidaire

DIU : Dossier Informatisé de l'Usager

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ESSMS : Etablissement et Service Social et Médico-Social

FH : Foyer d'Hébergement

GEVA : Guide d'EVAluation des besoins de compensation de la personne handicapée

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PAG : Plan d'Accompagnement Global (situations complexes)

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PEP 01 : Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain

PFS : Plateforme de Service

PIA : Plan Individualisé D'accompagnement (IME/SESSAD)

PP : Projet Personnalisé

PPA : Plan Personnalisé d'Accompagnement (en ITEP)

PPE : Projet Pour l'Enfant (dans les établissements ou services relevant de la Protection de l'enfance)

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SERAFIN-PH : Services et Etablissements Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

SIAAM : Service pour l'Inclusion et l'Autonomie des Aveugles et Malvoyants

TND : Troubles neuro-développementaux

UE : Unité d'Enseignement

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. Le rôle de la plateforme de services :	11
1. Les attentes et besoins des usagers	12
2. Les prestations proposées par la plateforme de services	14
3. Les références pédagogiques, éducatives et thérapeutiques de la PFS	29
4. La coordination des parcours au sein de la plateforme	30
5. L'organisation de la plateforme	31
II. Le système d'information et la régulation :	33
1. Le système d'information	34
2. La régulation.....	35
III. Les modalités d'action de la plateforme pour les bénéficiaires	36
1. Les modes de communication avec les bénéficiaires	38
2. La procédure d'accueil du bénéficiaire au sein des ESSMS de la plateforme de services	38
3. La contractualisation avec les représentants légaux.....	39
4. La participation du bénéficiaire et de ses représentants légaux	39
IV. La qualité au service des parcours	42
1. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance	44
2. L'évaluation de la qualité	46
V. Le pilotage et le management de la plateforme de services	48
1. Des ressources humaines mutualisées	50
2. Les orientations managériales : un soutien aux managers pour une bientraitance globale.....	51
3. La politique des ressources humaines.....	52
VI. Les perspectives de la plateforme de services	55
ANNEXES	58



INTRODUCTION

Un projet de plateforme médico-sociale : pourquoi, comment, quand ?

Pourquoi ?

L'inscription de la personne en situation de handicap dans son environnement nécessite la prise en compte des facteurs personnels mais également environnementaux ;

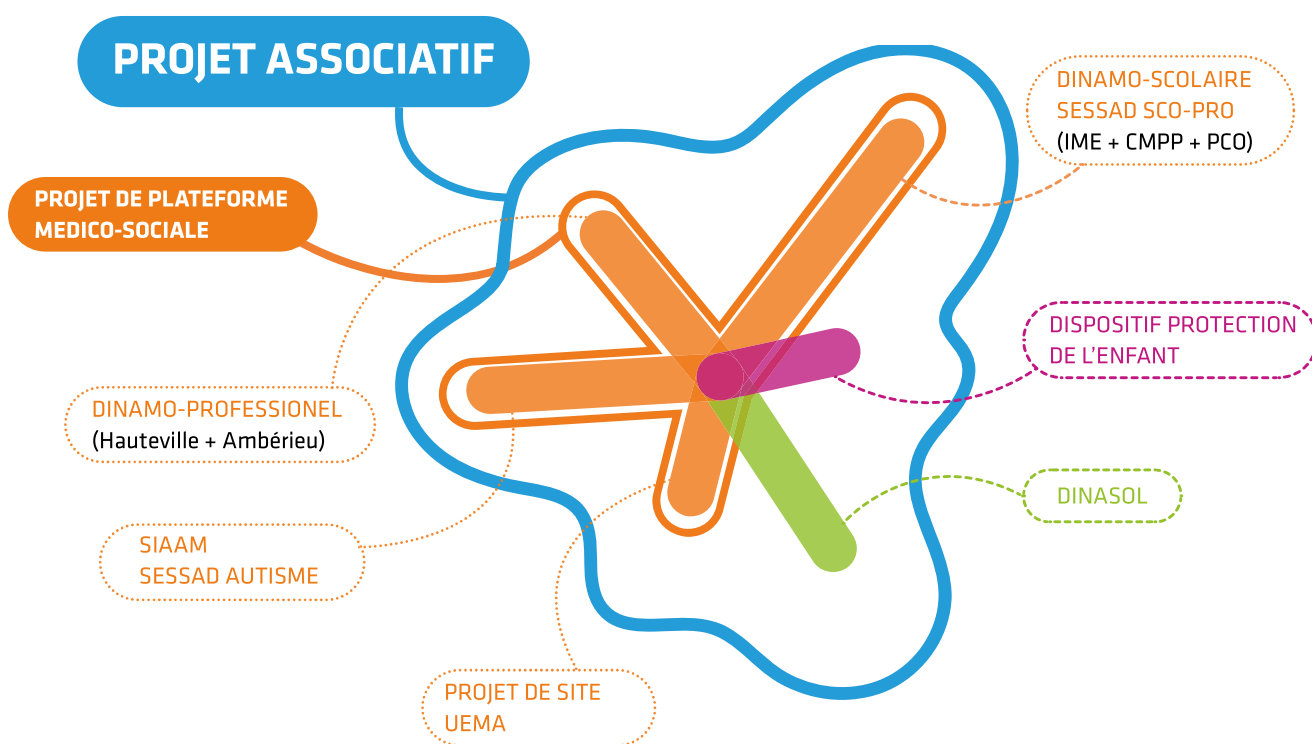
- Le milieu de vie de la personne,
- L'accès aux soins,
- Son environnement social

La qualité, le nombre et l'articulation des ressources mobilisées autour d'elle, influenceront sur son état de santé, son autonomie et son autodétermination. Dans ce nouveau mode d'accompagnement, la notion de parcours est autant à analyser au sein de la structure qui accompagne la personne qu'en dehors de cette structure. Un raisonnement par parcours prend appui sur les capacités de la personne, ses ressources et son environnement. Il s'agira également de considérer le parcours dans ses dimensions spatiales (organiser cet accompagnement sur un territoire, dans la proximité de son domicile) et temporelles (les différentes dimensions seront amenées à évoluer et nécessiteront un ajustement régulier des modalités d'accompagnement mises en œuvre).

Inscrits pleinement dans le mouvement PEP, nous promovons le principe d'une société ouverte qui prône le Vivre Ensemble en permettant aux bénéficiaires que nous accompagnons de faire à chaque fois que cela est possible leurs propres choix tout en développant leur capacité d'agir.

Les PEP 01 disposent de missions, statuts et projet développé dans le projet associatif.

Ce document constitue le projet stratégique et politique, qui se décline de façon plus opérationnelle pour le secteur médico-social, dans le présent projet de Plateforme de Service (PFS).



Quoi ? Définition de la Plateforme de Services

Plusieurs définitions coexistent dans la littérature. Nous retiendrons les passages les plus éclairants ;

- « Une plateforme de service est un groupement de services inter-reliés qui sont semblables en termes de ressources mobilisées et qui constitue un composant d'une palette d'offre de soins et d'accompagnements » [1]
- « Une entité cohérente possédant un statut unique regroupant, pilotant et coordonnant divers services complémentaires afin d'accompagner dans leurs parcours respectifs des destinataires communs » [2]
- « Une entité accessible contribuant à la santé et à l'autonomie des personnes, composée de services couplés et/ou inter-reliés, au service du parcours des bénéficiaires » [3]
- « La plate-forme de ressources/ services est un ensemble d'établissements et de services existants sur un territoire déterminé, fonctionnant en dispositif pour assurer la mise en œuvre du parcours de vie de l'enfant, elle rassemble l'ensemble de l'offre existante » [4]

Nous voyons dans ces propositions de définition qu'il s'agit entre autre de mobiliser l'ensemble de l'offre et des compétences disponibles mais aussi de permettre une complémentarité des différents services sur un territoire déterminé, pour mettre en œuvre le parcours de la personne. La plateforme de service se veut donc une organisation innovante et ouverte sur son environnement. Elle peut ainsi proposer des réponses adaptées à la multiplicité des besoins de ses bénéficiaires avec ses propres ressources mais aussi avec celles de ses partenaires ; structures sociales, médico-sociales, sanitaires, associatives, mais aussi de toutes les structures de droit commun (école, milieu professionnel, transports, logement, activités culturelles, etc..).

La définition de cette plateforme médico-sociale est la suivante : les PEP 01 proposent un regroupement d'ESSMS de l'Ain sur des sites inter-reliés, accessibles et coordonnés contribuant à la santé et à l'autonomie des personnes. La plateforme délivre des prestations inclusives, au service des besoins personnalisés dans une logique de parcours des bénéficiaires.

Ce centrage sur le parcours des personnes amène donc progressivement à passer de la logique d'établissement à la logique de prestations délivrées sur un territoire ce qui constitue une réelle transformation du secteur. L'existence de la plateforme est un moyen de créer un collectif pour permettre à toutes les entités de travailler en synergie.

Le présent projet de plateforme de services porte un objectif principal et ambitieux pour les années à venir : reconfigurer les établissements et services médico sociaux de toute l'association PEP 01.

Nous adosserons à cette plateforme les nouveaux services prévus dans le CPOM ou en émergence :

- un Pôle de Compétences et Prestations Externalisées (PCPE)
- le DIJEC (Dispositif Inclusion Jeunes Emploi Compétences)
- une offre CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) et une plateforme de coordination et d'orientation TND (Trouble du Neurodéveloppement)
- les UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)
- d'éventuelles équipes mobiles
- des services pour adultes


[1] Concevoir des plateformes de services en action social et médico-sociale – parution juillet 2016 – Dunod – page 274, ligne 30, par Marie-Aline BLOCH

[2] Concevoir des plateformes de services en action social et médico-sociale – parution juillet 2016 – Dunod – page 274, ligne 34, par Jean-René LOUBAT

[3] Concevoir des plateformes de services en action social et médico-sociale – parution juillet 2016 – Dunod – page 277, ligne 15, par Marie-Aline Bloch

[4] L'évolution des établissements médico-sociaux accueillant des enfants handicapés : pour la mise en œuvre du parcours des enfants handicapés

Rapport CNAPE Synthèse des travaux de la commission médico-sociale de la CNAPE



Cette plateforme portera le nom de Plateforme de Services PEP 01. Ce projet s'appuie fondamentalement sur les besoins et attentes de la personne accompagnée de son représentant, de ses proches et aidants tout en veillant à prendre en compte leurs désirs, aspirations, rêves. Nous pensons nos différentes formes d'organisation et d'accompagnement « au-delà des murs », pour un cadre institutionnel rénové et toujours plus en lien avec les besoins des personnes accompagnées. Nous faisons le choix, à travers ce projet, de faire évoluer nos établissements médico-sociaux vers une « structure réseau », afin d'organiser des parcours afin qu'ils soient lisibles, accessibles, complets et de qualité.

Comment ?

Pour mener ce travail un groupe de pilotage transversal a été constitué, d'abord au sein des IME « DINAMO », et, de façon distincte, au sein des SESSAD. La réorganisation décidée en 2018 et contractualisée dans le CPOM a conduit à élargir la logique de plateforme à l'ensemble des ESSMS de l'association.

Les groupes se sont faits accompagnés notamment par Jean René LOUBAT, consultant psycho sociologue reconnu pour accompagner les structures et par l'ARAFDES.

La réorganisation décidée en 2018/2019 a conduit à définir un projet de plateforme, d'une part, et de projets de services pour chaque ESSMS, d'autre part, de façon cohérente.

Le projet de Plateforme de Service a été soumis aux validations suivantes :

- Pré-projet arrêté en CODIRA : 29 mai 2019
- Projet arrêté en CODIRA : 11 octobre 2019
- Présenté aux cadres : 17 octobre 2019
- Validé par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2019
- Présenté aux Instances Représentatives du Personnel en février 2020
- Présenté aux Conseils de la Vie Sociale durant le 1^{er} trimestre 2020
- Présenté aux principaux partenaires durant le 1^{er} trimestre 2020.

Pour les projets de sites :

- Lancement : septembre 2019
- Aboutissement : décembre 2020
- Mise en œuvre : janvier 2021

